

Le décret Marcourt SÈME LE CHAOS

Règles trop complexes, étudiants perdus, professeurs harcelés, les universités peinent à faire face aux nouvelles mesures

Cela fait un an tout pile que le décret Marcourt, aussi appelé décret *Paysage*, est entré en vigueur dans les universités. Mais en voulant réformer de fond en comble le déroulé des études, le texte a surtout complexifié les procédures de passage d'une année à l'autre. Conséquence: étudiants et professeurs sont totalement perdus et certains tentent le tout pour le tout pour tirer leur épingle du jeu.

"En fait, tout le monde pense avoir compris le décret, mais c'est loin d'être le cas", regrette Yves Pouillet, recteur de l'université de Namur. Et les étudiants sont visiblement les premiers à tenter d'y trouver les failles pour leur permettre de valider leurs

années. Il faut dire que, depuis l'année dernière, il est possible de passer à l'année supérieure sans avoir réussi toutes ses matières mais en ayant validé un nombre de crédits suffisant.

Pour les professeurs, cela devient donc très difficile à gérer. "Depuis l'instauration de ce décret, les enseignants se font harceler par des étudiants qui exigent de passer à l'année suivante, j'en ai même qui sont venus me voir pour me dire qu'ils envisageaient de démissionner tant la pression était devenue insoutenable", poursuit M. Pouillet.

Toujours à Namur, une faculté a même demandé au recteur de pouvoir être assistée par un juriste lors des délibérations afin de ne commettre aucune erreur vis-à-vis des nouvelles règles.

Finies les années préparatoires

La fin des années préparatoires est l'une des mesures du décret Marcourt qui entre en vigueur cette année académique. En pratique, cela veut dire que les étudiants qui sortent des hautes écoles avec un diplôme de bachelier en poche pourront avoir directement accès aux masters proposés dans les universités. Auparavant, ils devaient suivre une année préparatoire qui reprenait une partie des cours enseignés en bachelier dans l'université. Néanmoins, s'ils accèdent directement au master, les étudiants sortis des hautes écoles peuvent, selon leur formation, devoir suivre des cours supplémentaires pendant leurs deux dernières années d'études.

R. D.

DU CÔTÉ DES étudiants, c'est le flou total. "Nous recevons des centaines d'appels tous les jours de la part de personnes qui ont besoin d'informations. Personne ne comprend plus rien, c'est vraiment compliqué à gérer", note Brieuc Wathelet, président de la fédération des étudiants francophones (Fef).

Les universités sont elles-mêmes aussi particulièrement sollicitées à ce niveau, à peine deux jours avant la rentrée académique. "Il y a une surcharge de certains services à cause du décret. Mais nous avons prévu le coup et essayons de ne laisser personne sans réponse", explique Didier Moreau, de l'Ulg.

La situation n'a guère de chances de s'améliorer prochainement. Un certain nombre de nouvelles mesures du décret entrent cette année en vigueur, et cela ne risque pas de faciliter les choses, que ce soit pour les étudiants ou pour les universités.

Romain Demoustier